



AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation
Office de l'assurance invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales

 du Jura
 2350 Saignelégier

RAPPORT DE GESTION 2008

2008 en bref

Les nombreuses modifications légales entrées en vigueur en 2008 ont toutes été introduites avec succès dans nos tâches quotidiennes. Ainsi, la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture, la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, la loi cantonale concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles, la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), sans oublier l'introduction du nouveau numéro de sécurité sociale, ont été absorbées sans grande difficulté.

L'excellente préparation de la mise en œuvre de la 5^e révision de la LAI effectuée en 2007 nous a permis de faire face à l'afflux considérable des communications de détection précoce durant les premiers mois de l'année sous revue. En effet, ce n'est pas moins du tiers de ces annonces de toute l'année qui nous est parvenu jusqu'à fin avril 2008. Nous sommes très satisfaits de ce résultat qui concrétise l'énorme travail d'information effectué par l'Office AI du Jura auprès de tous ses partenaires. Il convient de relever que les employeurs ont joué un rôle primordial dans cette réussite et ont également contribué par leur engagement à trouver des solutions à la réinsertion professionnelle des personnes affectées dans leur santé. Nous tenons à les en remercier très vivement.

Le deuxième grand chantier de l'année 2008 fut la mise sous toit de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales. Grâce à la diligence du Parlement jurassien, nous avons été en mesure de fixer le droit aux nouvelles allocations familiales en fin d'année 2008, afin que tous les employeurs affiliés auprès de notre institution puissent faire bénéficier leur personnel de ces prestations dès le mois de janvier 2009. Un énorme effort a été consenti pour arriver à ce résultat, ce dont nous nous félicitons.

Nous relations dans notre dernier rapport de gestion les difficultés à gérer la Caisse publique de chômage du Jura dans le cadre de la convention de prestations 2004, liant la République et Canton du Jura et la Confédération dans le domaine de l'indemnisation des frais d'administration. Afin de faire face à ce défi, nous avons mis en œuvre des instruments de gestion très pointus qui nous ont permis de satisfaire aux exigences de cette convention. Toutefois, la partie n'est pas encore gagnée et les tracas demeurent avec la nouvelle convention de prestations 2009 signée le 23 septembre 2008.

La mise en place du système de management par la qualité se poursuit et a été étendue à l'Office de l'assurance invalidité du Jura.

Quant à la formation continue durant l'année 2008, une personne a obtenu le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales et quatre autres un diplôme de management et ressources humaines. Ces deux types de formation ont nécessité un engagement personnel très important de leur part.

Nous tenons enfin aussi à exprimer nos remerciements à notre personnel, à notre clientèle, aux divers organes d'application et de surveillance de nos institutions, ainsi qu'aux services fédéraux, cantonaux et communaux pour leurs différentes activités dans nos domaines spécifiques.

La Direction



Table des matières

	Page
I. Partie générale	
1. Législations fédérale et cantonale	4
2. Surveillance	5
3. Organes d'application	5
4. Etat du personnel	5
5. Evolution des places de travail et statistiques relatives au personnel	8
6. Organigramme	8
7. Agences communales AVS	9
8. Révision de la caisse et contrôle des employeurs	10
9. Réparation des dommages	11
II. Caisse de compensation	
1. Service des cotisations	14
2. Service des prestations	19
3. Services généraux	24
4. Service de la comptabilité	25
III. Caisse d'allocations familiales	
1. Activité de la caisse	34
2. Statistiques	35
3. Comptes	38
4. Allocations familiales dans l'agriculture, allocations pour perte de gain et indemnités journalières AI	40
IV. Caisse de chômage	
1. Activité de la caisse	44
2. Statistiques	45
3. Comptes	46
4. Evolution des dépenses	49
V. Office de l'assurance invalidité	
1. Activité de l'Office AI	54
2. Les prestations accordées	56
3. Compte d'administration	63
VI. Divers	
1. Décisions sur opposition rendues par nos institutions	66
2. Procédure d'audition de l'assurance invalidité	66
3. Jugements rendus par les tribunaux	67
4. Rapport de la Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura	68